

PHASE 1 – EXPLORATION

3 mois

Actions à prendre	Responsables
1.1. Informer, par courriel, la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (vice-rectrice@vre.ulaval.ca) de l'exploration du projet de programme ainsi que de la composition du comité d'exploration.	⇒ Doyenne ou doyen
1.2. Accusé réception de la demande de former un comité d'exploration.	⇒ VREAE
1.3. Compléter le formulaire de demande d'élaboration de programme	⇒ Comité d'exploration
1.4. Transmettre le formulaire au VREAE	⇒ Doyenne ou doyen
1.5. Autoriser ou non la poursuite de l'élaboration du projet de programme et préciser, s'il y a lieu, l'orientation des travaux.	⇒ VREAE

PHASE 2 – ÉLABORATION

6 à 12 mois

Actions à prendre	Responsables
2.1. Proposer une rencontre d'information.	⇒ BQP
2.2. Rédiger le rapport d'élaboration du projet de programme ¹	⇒ Comité d'élaboration
2.3. Transmettre le projet de programme pour examen et émission du rapport de conformité au Bureau de la qualité des programmes (BQP : bqp@bqp.ulaval.ca).	⇒ Doyenne ou doyen, ou personne désignée
2.4. Analyser le projet de programme, rédiger le rapport de conformité et le transmettre à la doyenne ou au doyen de la faculté ou des facultés et à la présidente ou au président du comité d'élaboration.	⇒ BQP

¹ Pour tout dossier d'élaboration utiliser le modèle de rapport d'élaboration d'un projet de programme court sur le site du BQP

PHASE 3 – APPROBATION

3 à 6 mois

Actions à prendre	Responsables
3.1. Approuver le rapport d'élaboration du projet de programme.	⇒ Conseil de la faculté ou des facultés impliquées
3.2. Transmettre au VREAE le projet de programme, la résolution du conseil de chaque faculté impliquée et le rapport de conformité du BQP	⇒ Doyenne ou doyen
3.3. Transmettre à la Commission des études le dossier de programme : → le rapport d'élaboration du projet de programme; → la résolution de chaque conseil facultaire impliqué; → le rapport de conformité du BQP; → une lettre de transmission en vue de l'examen par le comité-conseil (procédure accélérée).	⇒ VREAE
3.4. Examiner le dossier de programme pour avis au VREAE.	⇒ Comité-conseil de la Commission des études (procédure accélérée)
3.5. Approuver la création et la session d'implantation du programme.	⇒ Conseil universitaire

PHASE 4 – IMPLANTATION

1 mois

Actions à prendre	Responsables
4.1. Informer chaque faculté impliquée, le BQP, le SWRE et le Bureau du registraire que le Conseil universitaire a approuvé la création et la session d'implantation du programme.	⇒ VREAE
4.2. Opérationnaliser le programme dans le système de gestion des études et publication.	⇒ Faculté ⇒ BQP ⇒ SWRE ⇒ Bureau du registraire